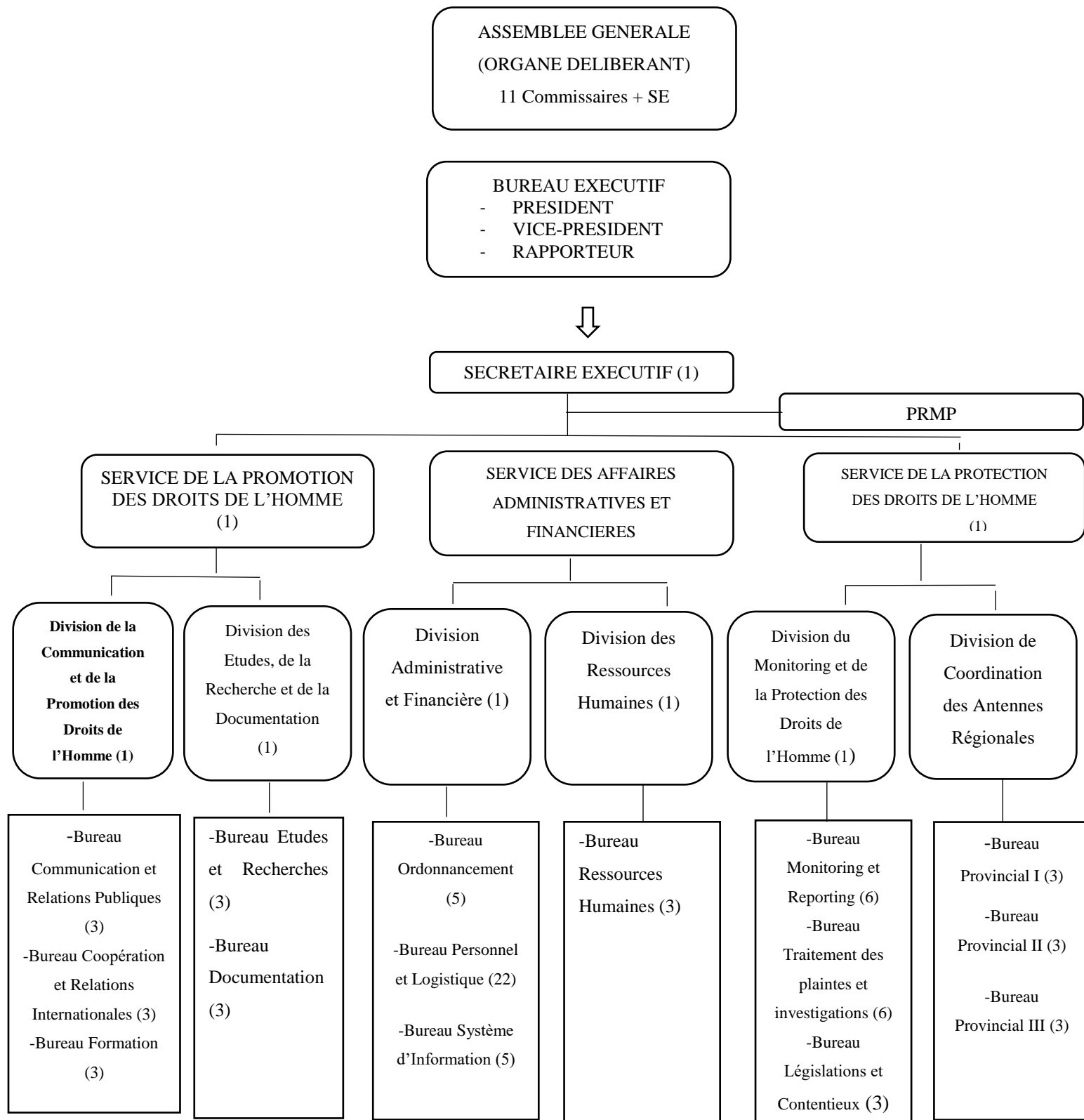


REPOBLIKAN'NY MADAGASIKARA

Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana

Annexe au Décret N° 2017-1104 du 28 Novembre 2017

Fixant les modalités d'application de la Loi n°2014-007 du 22 Juillet 2014 portant institutions de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)



Par LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT MAHAFALY Solonandrasana Olivier

Vu pour être annexé au Décret 2017-1104 du 28 Novembre 2017 fixant les modalités d'application de la Loi n°2014-007 du

22 Juillet 2014 portant institutions de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME

Nom de l'Organisme : COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME

Acronyme : CNIDH

Année d'exercice : 2018

Ordonnateur Principal : RABENORO Mireille

Agent Comptable :

Contrôle Financier :

Organe délibérant : Loi n°2014-007 du 22 juillet 2014

Adresse : Nouvel Immeuble SEIMAD 2^{ème} étage 67ha Sud Est (Près Telma)

Tél : 032 42 328 01

BUDGET PRIMITIF 2018



COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS
DE L'HOMME

Délibération n° /CNIDH/AG
Portant adoption du budget primitif 2018 de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme

L'ORGANE DELIBERANT

- Vu la Résolution A/RES/48/134 du 20 décembre 1993 portant normes internationales pour les institutions nationales de défense des droits de l'homme à travers les principes de Paris ;
- Vu la Loi n°2014-007 du 22 juillet 2014 portant institution de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme ;
- Vu le Décret n° 2017-1104 du 28 novembre 2017 fixant les modalités d'application de la loi n° 2014-007 du 22 Juillet 2014 portant institution de la CNIDH
- Vu le Décret n° 2016-1142 du 05 septembre 2016 portant nomination des membres de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH);
- Vu l'Arrêté n° portant nomination d'un Agent Comptable auprès de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme ;
- Vu le PV de réunion en date du .

délibère :

Article premier : Le budget 2017 de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de DEUX MILLIARDS D'ARIARY (Ar 2.000.000.000) et son budget 2018 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de DEUX MILLIARDS D'ARIARY (Ar 2.000.000.000). Mais comme le budget 2017 n'a pas été exécuté, le budget 2018 est donc arrêté en dépenses et en recettes à la somme de QUATRE MILLIARDS D'ARIARY (Ar 4.000.000.000).

Article 02 : L'ordonnateur et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Antananarivo, le

Le Secrétaire Exécutif

Le Président de l'Organe Délibérant

RANAIVOSON Sahondra Lalao Olga

RABENORO Mireille

VISA DU CONTROLE FINANCIER

APPROBATION

SOMMAIRE

1. Documents de crédits.....	2
1.1 Document de recettes	2
1.2 Document de dépenses	3
1.2.1 Dépenses par programme.....	3
1.2.2 Récapitulation des dépenses	9
1.2.3 Tableau d'équilibre financier	10
ANNEXE : EFFECTIF	13
2 DOCUMENTS DE PERFORMANCE	16
2.1 Document de performance.....	16
2.2 Fiche de suivi de performance	20
2.3 Fiche de programmation et de suivi budgétaire (Crédit).....	21
ANNEXES	22
1. <i>État de la dette</i>	22
2. <i>Etat des immobilisations et des amortissements</i>	22
3. <i>Tableau des provisions</i>	23
4. <i>Etat des subventions accordées</i>	23
5. <i>Liste (avec commentaires) des:</i>	23

NOTE DE PRESENTATION

La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) est un organe constitutionnel indépendant créée par la Loi n°2014-007 du 22 juillet 2014 en réponse à la ratification par Madagascar des principaux instruments juridiques internationaux des Droits de l'Homme. La mise en place de la CNIDH est primordiale tant sur le plan national que régional par le fait que son principal objectif est d'être conforme aux Principes de Paris et d'obtenir l'accréditation du Comité International de Coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté suivant la Résolution A/RES/48/134 du 20 décembre 1993 un ensemble de normes internationales pour les institutions nationales de défense des droits de l'homme à travers les Principes de Paris, auquel la Loi qui régit la CNIDH s'est conformée.

Sous tutelle budgétaire du Ministère chargé des Finances et du Budget et tutelle comptable de la Direction chargée de la Comptabilité Publique, la CNIDH a pour mission principale de conseiller le gouvernement et le parlement, en fournissant des « avis, recommandations, propositions et rapports » sur demande ou de sa propre initiative, en vertu de sa qualité d'auto saisine; de coopérer et partager leurs informations avec d'autres institutions qui promeuvent et protègent les droits de l'homme et de protéger et promouvoir les droits de groupes spécifiques, y compris ceux qui sont vulnérables par le fait du genre, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle ou de tout autre statut minoritaire.

La Loi n°2014-007 du 22 juillet 2014, en son article 29, stipule que « la Commission dispose d'une ligne budgétaire autonome inscrite dans la loi des finances et gérée conformément aux règles de la comptabilité publique » et que « les crédits alloués doivent couvrir les dépenses de fonctionnement et d'équipement ». Par conséquent, les ressources affectées au fonctionnement de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme seront issues du budget de la République de Madagascar.

Selon le budget inscrit dans la Loi n° 2016-032 du 28 Décembre 2016, portant Loi des Finances pour l'année 2017, un transfert d'une somme de Deux Milliards Ariary (Ar 2.000.000.000) est attribué à la CNIDH. Par ailleurs, une subvention s'élevant à Deux Milliards Ariary (Ar 2.000.000.000) est inscrite dans la Loi des Finances 2018.

Du fait que le décret n° 2017-1104 fixant les modalités d'application de la loi n° 2014-007 du 22 Juillet 2014 portant institution de la CNIDH n'a vu le jour que le 28 Novembre 2017, le budget 2017 n'a pas pu être exécuté en 2017.

Par conséquent, pour l'année 2018, le projet de budget s'élève en recettes et en dépenses à Quatre Milliards Ariary (Ar 4.000.000.000).

Les recettes sont constituées exclusivement des crédits provenant de l'Etat Malagasy.

Les prévisions de dépenses sont destinées, en fonctionnement et en investissement, à la mise en place effective et à l'opérationnalisation de la Commission. Les dépenses de fonctionnement concernent la prise en charge du personnel, l'achat de biens, l'achat de service et charges permanentes, les impôts et taxes, le transfert et subventions. Les dépenses d'investissement concernent les immobilisations corporelles dont la mise en place d'un parc automobile.

Tel est, Mesdames et Messieurs, l'objet de la présente note que nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation.

NB : L'unité monétaire utilisée dans le présent document est l'Ariary.

BUDGET 2018

Documents de crédits

Nom de l'Organisme : COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME
Acronyme : CNIDH
Année d'exercice : 2018
Ordonnateur Principal : RABENORO Mireille
Agent Comptable :
Contrôle Financier :
Organe délibérant : Loi n°2014-007 du 22 juillet 2014
Adresse : Nouvel Immeuble SEIMAD 2^{ème} étage 67ha Sud Est (Près Telma)
Tél : 032 42 328 01

1 DOCUMENTS DE CREDITS

1.1 Document de recettes

Unité monétaire : Ariary

SECTIONS					PREVISIONS POUR 3 ANS			PREVISIONS N
Fonctionnement					2017	2018	2019	2018
N° Comptes				Intitulés				
7	5			CONTRIBUTIONS RECUES DES TIERS		1 709 469 000,00	3 575 202 400 ,00	1 709 469 000,00
7	5	1	1	Dotation globale de fonctionnement		1 709 469 000,00	3 575 202 400,00	1 709 469 000,00
Investissement					2017	2018	2019	2018
1	3			SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		2 290 531 000,00	501 890 300,00	2 290 531 000,00
1	3	1	1	Subvention reçue de l'Etat		2 290 531 000,00	501 890 300,00	2 290 531 000,00
TOTAL RECETTES						4 000 000 000,00	4 077 092 700,00	4 000 000 000,00

1.2 Document de dépenses

1.2.1 Dépenses par programme

Programme 081 : ADMINISTRATION ET COORDINATION

Unité monétaire : Ariary

SECTIONS				AUTORISATION D'ENGAGEMENT			CREDIT DE PAIEMENT	OBSERVATIONS
Fonctionnement				Prévisions pour 3 ans				
N° Comptes		Intitulés		2017	2018	2019	2018	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				787 150 000,00	1 199 411 000,00	2 792 117 000,00	1 199 411 000,00	
6	0		<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>	472 905 000,00	660 417 000,00	703 618 000,00	660 417 000,00	
6	0	3	1 Personnel permanent	461 885 000,00	553 010 000,00	553 010 000,00	553 010 000,00	Indemnités liées à la fonction des 11 Commissaires, d'un Secrétaire Exécutif, de 3 Chefs de Service et d'une PRMP, d'un Agent Comptable, d'un UGPM et d'un Comptable auprès de la Commission pour l'année 2018. Le rappel des salaires de base des 11 Commissaires depuis leur nomination est aussi inclus dans cette rubrique.
6	0	3	2 Personnel non permanent	9 750 000,00	95 050 000,00	133 281 000,00	95 050 000,00	Indemnités liées à la fonction de 11 Assistants permanent et de six (06) Personnel technique (Contrat privé) pour l'année 2018
6	0	6	1 Cotisation à la CNAPS	1 270 000,00	12 357 000,00	17 327 000,00	12 357 000,00	CNAPS du personnel non permanent
6	1		<i>ACHATS DE BIENS</i>	45 563 700,00	95 908 700,00	173 363 000,00	95 908 700,00	
6	1	1	1 Fournitures et articles de bureau	2 095 000,00	6 095 000,00	19 142 500,00	6 095 000,00	Achat de fournitures et articles de bureau
6	1	1	2 Imprimés, cachets et documents administratifs	345 000,00	490 000,00	735 000,00	490 000,00	Achat de cachets des différents départements de la Commission
6	1	1	3 Consomptibles informatiques	4 123 700,00	8 323 700,00	42 485 500,00	8 323 700,00	Achat de consommables informatiques correspondant à l'achat des matériels

									informatiques
6	1	1	7	Habillement	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	Achat d'écharpes pour les commissaires et des vêtements de travail pour le personnel technique
6	1	3		CARBURANTS, LUBRIFIANTS ET COMBUSTIBLES	38 000 000,00	80 000 000,00	110 000 000,00	80 000 000,00	
6	1	3	1	Carburants et Lubrifiants	38 000 000,00	80 000 000,00	110 000 000,00	80 000 000,00	Chargement Cartes
6	2			<i>ACHATS DE SERVICES ET CHARGES PERMANENTES</i>	<i>165 891 300,00</i>	<i>292 704 300,00</i>	<i>369 380 000,00</i>	<i>292 704 300,00</i>	
6	2	1	1	Entretien de bâtiments	24 935 000,00	64 935 000,00	45 000 000,00	64 935 000,00	Entretien et réhabilitation de bâtiments
6	2	2	1	Fêtes et cérémonies officielles	22 000 000,00	24 000 000,00	24 200 000,00	24 000 000,00	
6	2	2	2	Charges de représentation : visites officielles	2 789 000,00	5 730 000,00	17 449 000,00	5 730 000,00	Visites officielles dans le cadre de coopération avec les autres institutions au niveau mondial, régional, etc.
6	2	2	3	Documentation et abonnement	823 000,00	1 646 000,00	2 139 800,00	1 646 000,00	Suivi régulier des informations, etc.
6	2	2	4	Impression, reliures, insertions, publicité et promotion	7 185 600,00	10 371 200,00	13 482 500,00	10 371 200,00	Insertion publicitaire des avis d'appel d'offres, offres d'emploi, publicité pour la promotion des Droits de l'homme, etc.
6	2	2	5	Frais de Colloques, séminaires, conférences	2 500 000,00	5 000 000,00	16 500 000,00	5 000 000,00	Conférence de presse, séminaires de sensibilisation
6	2	3	1	Frais de déplacement intérieur	13 321 800,00	28 643 600,00	47 236 600,00	28 643 600,00	Besoins de service à Antananarivo et missions en province, etc.
6	2	3	2	Frais de déplacement extérieur	10 000 000,00	21 000 000,00	37 300 000,00	21 000 000,00	Billets d'avion pour les missions dans le cadre des coopérations avec les organisations internationales et régionales, séminaires ou autres
6	2	3	3	Location de matériels de transport	4 500 000,00	4 500 000,00	5 850 000,00	4 500 000,00	Prévisions jusqu'à l'acquisition effective de voitures. La location est nécessaire pour les différentes missions de la Commission
6	2	3	4	Transport Administratif	34 400 000,00	34 400 000,00	0	34 400 000,00	Transport de 3 Commissaires et sa famille avec leurs bagages dont les origines sont : 1 de Majunga pour 5 personnes, 1 de Tuléar pour 6

									personnes et 1 d'Antsirabe pour 6 personnes.
6	2	4	1	Indemnités de mission intérieure	19 041 700,00	51 503 100,00	66 954 000,00	51 503 100,00	Indemnités de mission intérieure : hôtel restauration,
6	2	4	2	Indemnités de mission extérieure	4 500 000,00	9 200 000,00	31 960 000,00	9 200 000,00	Indemnités pour les missions dans le cadre des coopérations avec les organisations internationales et régionales
6	2	5	0	Eau et électricité	956 300,00	1 912 600,00	2 486 400,00	1 912 600,00	Factures d'eau et électricité
6	2	6	1	Frais postaux	325 000,00	650 000,00	845 000,00	650 000,00	
6	2	6	3	Redevances téléphoniques mobiles	3 145 000,00	6 590 000,00	18 567 000,00	6 590 000,00	Téléphones mobiles
6	2	6	4	Internet	6 378 900,00	10 757 800,00	23 985 200,00	10 757 800,00	Box internet
6	2	6	6	Frais de location de boîte postale	315 000,00	315 000,00	409 500,00	315 000,00	
6	2	8	7	Personnel extérieur au service	8 775 000,00	11 550 000,00	15 015 000,00	11 550 000,00	Rémunération ponctuelle des experts pour une assistance technique
6	4			<i>IMPOTS ET TAXES</i>	<i>76 165 000,00</i>	<i>99 131 000,00</i>	<i>99 131 000,00</i>	<i>99 131 000,00</i>	
6	4	1	1	IRSA	76 165 000,00	99 131 000,00	99 131 000,00	99 131 000,00	
6	5			<i>TRANSFERTS ET SUBVENTIONS</i>	<i>26 625 000,00</i>	<i>51 250 000,00</i>	<i>66 625 000,00</i>	<i>51 250 000,00</i>	
6	5	4	0	Contributions obligatoires	20 380 000,00	41 760 000,00	54 288 000,00	41 760 000,00	Facture des contributions internationales dont la Commission est membre
6	5	5	6	Transferts pour charges d'intervention - Autres organismes	0	0	1 500 000 000,00	0	Subventions des 10 antennes interrégionales de la CNIDH pour 2019
6	5	6	1	Hospitalisation, traitement et soins	6 245 000,00	9 490 000,00	12 337 000,00	9 490 000,00	Remboursement des frais de soins et d'hospitalisation du personnel
Investissement									
N° Comptes		Intitulés			2017	2018	2019	2018	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					868 000 000,00	2 158 000 000,00	329 600 000,00	2 158 000 000,00	
2	0			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0	
2	1			<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>868 000 000,00</i>	<i>2 158 000 000,00</i>	<i>329 600 000,00</i>	<i>2 158 000 000,00</i>	
2	1	6	3	Matériels informatiques, électriques, électroniques et téléphoniques	33 000 000,00	48 000 000,00	47 300 000,00	48 000 000,00	
2	1	6	4	Matériels et mobiliers de bureau	26 500 000,00	46 500 000,00	51 150 000,00	46 500 000,00	Acquisition matériel et mobiliers de bureau

2	1	6	5	Matériels et mobiliers de logement	8 500 000,00	23 500 000,00	31 350 000,00	23 500 000,00	Acquisition matériel et mobiliers de logement : achat des rideaux et accessoires pour les bureaux
2	1	7	2	Matériel automobile	800 000 000,00	2 040 000 000,00	0	2 040 000 000,00	Acquisition de matériels roulants dont deux (02) berlines et douze (12) voitures 4*4 pour les Commissaires et le Secrétariat Exécutif afin de répondre aux différents déplacements et aux différentes activités de la Commission.
2	1	7	8	Autres moyens de locomotion	0	0	200 000 000,00	0	10 Motos cross pour les antennes interrégionales
TOTAL DES DEPENSES DU PROGRAMME					1 655 150 000,00	3 357 411 000,00	3 121 717 000,00	3 357 411 000,00	

Programme 254 : DROITS DE L'HOMME

Unité monétaire : Ariary

SECTIONS				AUTORISATION D'ENGAGEMENT			CREDIT DE PAIEMENT	OBSERVATIONS
Fonctionnement				Prévisions pour 3 ans				
N° Comptes	Intitulés			2017	2018	2019	2018	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				287 319 000,00	510 058 000,00	783 085 400,00	510 058 000,00	
6	0		<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>	<i>8 100 000,00</i>	<i>9 610 000,00</i>	44 431 000,00	<i>9 610 000,00</i>	
6	0	3	2 Personnel non permanent	8 100 000,00	8 965 000,00	35 865 000,00	8 965 000,00	Indemnités liées à la fonction de huit Chargés d'études.
6	0	6	1 Cotisation à la CNAPS	0	645 000,00	2 566 000,00	645 000,00	
6	1		<i>ACHATS DE BIENS</i>	<i>52 260 000,00</i>	<i>106 020 000,00</i>	<i>189 578 000,00</i>	<i>106 020 000,00</i>	
6	1	1	1 Fournitures et articles de bureau	3 960 000,00	9 920 000,00	23 888 000,00	9 920 000,00	Achat de fournitures et articles de bureau
6	1	1	2 Imprimés, cachets et documents administratifs	900 000,00	1 800 000,00	12 520 000,00	1 800 000,00	Achat de cachets des différents départements de la Commission

6	1	1	3	Consomptibles informatiques	4 100 000,00	10 200 000,00	34 280 000,00	10 200 000,00	Achat de consommables informatiques correspondant à l'achat des matériels informatiques
6	1	1	4	Produits, petits matériels et menues dépenses d'entretien	2 800 000,00	5 600 000,00	11 840 000,00	5 600 000,00	Achat de produits d'entretien des locaux et toilettes
6	1	2		<i>ACHAT DE BIENS A USAGE SPECIFIQUE</i>	<i>8 500 000,00</i>	<i>8 500 000,00</i>	<i>16 050 000,00</i>	<i>8 500 000,00</i>	
6	1	2	8	Fournitures ménagères	8 500 000,00	8 500 000,00	16 050 000,00	8 500 000,00	Achat de divers appareils ménagers
6	1	3		<i>CARBURANTS, LUBRIFIANTS ET COMBUSTIBLES</i>	<i>32 000 000,00</i>	<i>70 000 000,00</i>	<i>91 000 000,00</i>	<i>70 000 000,00</i>	
6	1	3	1	Carburants et Lubrifiants	32 000 000,00	70 000 000,00	91 000 000,00	70 000 000,00	Chargement cartes
6	2			<i>ACHATS DE SERVICES ET CHARGES PERMANENTES</i>	<i>217 020 000,00</i>	<i>377 850 000,00</i>	<i>527 525 000,00</i>	<i>377 850 000,00</i>	
6	2	1	6	Maintenance des matériels informatiques, électriques, électroniques et téléphoniques	12 300 000,00	25 600 000,00	15 600 000,00	25 600 000,00	Maintenance des matériels informatiques et techniques
6	2	2	1	Fêtes et cérémonies officielles	7 750 000,00	23 500 000,00	30 550 000,00	23 500 000,00	Journée mondiale des Droits de la femme, des Droits de l'enfant, etc.
6	2	2	2	Charges de représentation : visites officielles	2 750 000,00	5 500 000,00	17 150 000,00	5 500 000,00	Visites officielles dans le cadre de coopération avec les Institutions Nationales des autres Etats et organismes partenaires, etc.
6	2	2	3	Documentation et abonnement	750 000,00	1 500 000,00	1 950 000,00	1 500 000,00	Suivi régulier des informations, etc.
6	2	2	4	Impression, reliures, insertions, publicité et promotion	8 200 000,00	16 700 000,00	21 710 000,00	16 700 000,00	Insertion publicitaire des avis d'appel d'offres, offres d'emploi, publicité d'information sur les activités de la Commission etc.
6	2	2	5	Frais de Colloques, séminaires, conférences	2 000 000,00	14 000 000,00	18 200 000,00	14 000 000,00	Pour la sensibilisation des différentes associations œuvrant déjà dans la défense des droits de l'homme, conférences de presse, etc ;
6	2	3	1	Frais de déplacement intérieur	11 250 000,00	43 500 000,00	56 550 000,00	43 500 000,00	Besoins de service à Antananarivo et missions en province à raison des plaintes reçues ainsi que de l'emplacement des

									antennes régionales, etc.
6	2	3	2	Frais de déplacement extérieur	9 000 000,00	28 500 000,00	57 050 000,00	28 500 000,00	Billets d'avion pour les missions dans le cadre des coopérations avec les organisations internationales et régionales, séminaires ou autres
6	2	3	3	Location de matériels de transport	3 500 000,00	3 500 000,00	4 550 000,00	3 500 000,00	En attendant l'acquisition effective de véhicules
6	2	4	1	Indemnités de mission intérieure	15 020 000,00	26 040 000,00	43 852 000,00	26 040 000,00	Indemnités de mission intérieure
6	2	4	2	Indemnités de mission extérieure	3 650 000,00	7 400 000,00	39 620 000,00	7 400 000,00	Indemnités pour les missions dans le cadre des coopérations avec les organisations internationales et régionales
6	2	5	0	Eau et électricité	1 200 000,00	2 400 000,00	3 120 000,00	2 400 000,00	Factures d'eau et électricité
6	2	6	1	Frais postaux	320 000,00	640 000,00	832 000,00	640 000,00	
6	2	6	3	Redevances téléphoniques mobiles	3 100 000,00	6 600 000,00	18 580 000,00	6 600 000,00	Téléphones mobiles
6	2	6	4	Internet	5 890 000,00	11 790 000,00	25 327 000,00	11 790 000,00	Factures d'abonnement internet
6	2	7	1	Location d'immeuble de bureau	105 000 000,00	120 000 000,00	120 000 000,00	120 000 000,00	La CNIDH est dans l'obligation de louer un autre local vu l'insuffisance des bureaux actuels. Le montant correspond à un bail d'une année
6	2	8	3	Frais de stage et de formation	25 340 000,00	40 680 000,00	52 884 000,00	40 680 000,00	
6	5			TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	8 789 000,00	16 578 000,00	21 551 400,00	16 578 000,00	
6	5	6	1	Hospitalisation, traitement et soins	8 789 000,00	16 578 000,00	21 551 400,00	16 578 000,00	Remboursement des frais de soins et d'hospitalisation du personnel
Investissement									
N° Comptes		Intitulés			2017	2018	2019	2018	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					57 531 000,00	132 531 000,00	172 290 300,00	132 531 000,00	
2	0			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0		0	
2	1			IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 531 000,00	132 531 000,00	172 290 300,00	132 531 000,00	
2	1	6	1	Matériels techniques	16 000 000,00	40 000 000,00	46 800 000,00	40 000 000,00	Achat de matériels techniques, surpresseur
2	1	6	3	Matériels informatiques, électriques, électroniques et téléphoniques	10 601 000,00	40 601 000,00	52 781 300,00	40 601 000,00	Achat d'ordinateurs portables et PC
2	1	6	4	Matériels et mobiliers de bureau	20 930 000,00	30 930 000,00	40 209 000,00	30 930 000,00	Acquisition matériel et mobiliers de bureau
2	1	6	5	Matériels et mobiliers de logement	10 000 000,00	21 000 000,00	32 500 000,00	21 000 000,00	Acquisition matériel et mobiliers de logement : achats de rideaux et

						accessoires pour les bureaux			
TOTAL DES DEPENSES DU PROGRAMME						344 850 000,00	642 589 000,00	955 375 700,00	642 589 000,00

1.2.2 Récapitulation des dépenses

Unité monétaire : Ariary

SECTIONS					AUTORISATION D'ENGAGEMENT	CREDIT DE PAIEMENT		
<u>Fonctionnement</u>								
N° Comptes		Intitulés			Programme 081	Programme 254		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					1 199 411 000,00	510 058 000,00	1 709 469 000,00	1 709 469 000,00
6	0			CHARGES DE PERSONNEL	660 417 000,00	9 610 000,00	670 027 000,00	670 027 000,00
6	0	3	1	Personnel permanent	553 010 000,00	0	553 010 000,00	553 010 000,00
6	0	3	2	Personnel non permanent	95 050 000,00	8 965 000,00	104 015 000,00	104 015 000,00
6	0	6	1	Cotisation à la CNAPS	12 357 000,00	645 000,00	13 002 000,00	13 002 000,00
6	1			ACHATS DE BIENS	95 908 700,00	106 020 000,00	201 928 700,00	201 928 700,00
6	1	1	1	Fournitures et articles de bureau	6 095 000,00	9 920 000,00	16 015 000,00	16 015 000,00
6	1	1	2	Imprimés, cachets et documents administratifs	490 000,00	1 800 000,00	2 290 000,00	2 290 000,00
6	1	1	3	Consomptibles informatiques	8 323 700,00	10 200 000,00	18 523 700,00	18 523 700,00
6	1	1	4	Produits, petits matériels et menues dépenses d'entretien	0	5 600 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00
6	1	1	7	Habillement	1 000 000,00	0	1 000 000,00	1 000 000,00
6	1	2		ACHAT DE BIENS A USAGE SPECIFIQUE	0	8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
6	1	2	8	Fournitures ménagères	0	8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
6	1	3		CARBURANTS, LUBRIFIANTS ET COMBUSTIBLES	80 000 000,00	70 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000,00
6	1	3	1	Carburants et Lubrifiants	80 000 000,00	70 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000,00
6	2			ACHATS DE SERVICES ET CHARGES PERMANENTES	292 704 300,00	377 850 000,00	670 554 300,00	670 554 300,00
6	2	1	1	Entretien de bâtiments	64 935 000,00	0	64 935 000,00	64 935 000,00

6	2	1	6	Maintenance des matériels informatiques, électriques, électroniques et téléphoniques	0	25 600 000,00	25 600 000,00	25 600 000,00
6	2	2	1	Fêtes et cérémonies officielles	24 000 000,00	23 500 000,00	47 500 000,00	47 500 000,00
6	2	2	2	Charges de représentation : visites officielles	5 730 000,00	5 500 000,00	11 230 000,00	11 230 000,00
6	2	2	3	Documentation et abonnement	1 646 000,00	1 500 000,00	3 146 000,00	3 146 000,00
6	2	2	4	Impression, reliures, insertions, publicité et promotion	10 371 200,00	16 700 000,00	27 071 200,00	27 071 200,00
6	2	2	5	Frais de colloques, séminaires, conférences	5 000 000,00	14 000 000,00	19 000 000,00	19 000 000,00
6	2	3	1	Frais de déplacement intérieur	28 643 600,00	43 500 000,00	72 143 600,00	72 143 600,00
6	2	3	2	Frais de déplacement extérieur	21 000 000,00	28 500 000,00	49 500 000,00	49 500 000,00
6	2	3	3	Location de matériels de transport	4 500 000,00	3 500 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00
6	2	3	4	Transport administratif	34 400 000,00	0	34 400 000,00	34 400 000,00
6	2	4	1	Indemnités de mission intérieure	51 503 100,00	26 040 000,00	77 543 100,00	77 543 100,00
6	2	4	2	Indemnités de mission extérieure	9 200 000,00	7 400 000,00	16 600 000,00	16 600 000,00
6	2	5	0	Eau et électricité	1 912 600,00	2 400 000,00	4 312 600,00	4 312 600,00
6	2	6	1	Frais postaux	650 000,00	640 000,00	1 290 000,00	1 290 000,00
6	2	6	3	Redevances téléphoniques mobiles	6 590 000,00	6 600 000,00	13 190 000,00	13 190 000,00
6	2	6	4	Internet	10 757 800,00	11 790 000,00	22 547 800,00	22 547 800,00
6	2	6	6	Frais de location de boîte postale	315 000,00	0	315 000,00	315 000,00
6	2	7	1	Location d'immeuble de bureau	0	120 000 000,00	120 000 000,00	120 000 000,00
6	2	8	3	Frais de stage et de formation	0	40 680 000,00	40 680 000,00	40 680 000,00
6	2	8	7	Personnel extérieur au service	11 550 000,00	0	11 550 000,00	11 550 000,00
6	4			IMPOTS ET TAXES	99 131 000,00	0	99 131 000,00	99 131 000,00
6	4	1	1	I.R.S.A.	99 131 000,00	0	99 131 000,00	99 131 000,00
6	5			TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	51 250 000,00	8 789 000,00	67 828 000,00	67 828 000,00
6	5	4	0	Contributions obligatoires	41 760 000,00	0	41 760 000,00	41 760 000,00
6	5	6	1	Hospitalisation, traitement et soins	9 490 000,00	16 578 000,00	26 068 000,00	26 068 000,00
Investissement								
N° Comptes		Intitulés			Programme 081	Programme 254		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					2 158 000 000,00	132 531 000,00	2 290 531 000,00	2 290 531 000,00
2	0			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0
2	1			<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>2 158 000 000,00</i>	<i>132 531 000,00</i>	<i>2 290 531 000,00</i>	<i>2 290 531 000,00</i>
2	1	6	1	Matériels techniques	0	40 000 000,00	40 000 000,00	40 000 000,00

2	1	6	3	Matériels informatiques, électriques, électroniques et téléphoniques	48 000 000,00	40 601 000,00	88 601 000,00	88 601 000,00
2	1	6	4	Matériels et mobiliers de bureau	46 500 000,00	30 930 000,00	77 430 000,00	77 430 000,00
2	1	6	5	Matériels et mobiliers de logement	23 500 000,00	21 000 000,00	44 500 000,00	44 500 000,00
2	1	7	2	Matériel automobile	2 040 000 000,00	0	2 040 000 000,00	2 040 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES DU PROGRAMME					3 357 411 000	642 589 000,00	4 000 000 000,00	4 000 000 000,00

1.2.3 Tableau d'équilibre financier

Section 1 Fonctionnement

Unité monétaire : Ariary

DEPENSES			RECETTES		
N°	INTITULE	TOTAL	N°	INTITULE	TOTAL
60	CHARGES DE PERSONNEL	1 709 469 000,00	75	CONTRIBUTIONS RECUES DES TIERS	2 649 780 000,00
61	ACHATS DE BIENS	201 928 700,00			
62	ACHATS DE SERVICES ET CHARGES PERMANENTES	670 554 300,00			
64	IMPOTS ET TAXES	99 131 000,00			
65	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	67 828 000,00			
	Sous total Dépenses	2 649 780 000,00		Sous total Recettes	2 649 780 000,00
23	Excédent prévisionnel			Déficit prévisionnel	
	Total (1)	2 649 780 000,00		Total (1)	2 649 780 000,00

Section 2 Investissement

Unité monétaire : Ariary

DEPENSES			RECETTES		
N°	INTITULE	TOTAL	N°	INTITULE	TOTAL
	Déficit prévisionnel		21	Excédent prévisionnel	

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	2 290 531 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 290 531 000,00			
Total des dépenses de la section Investissement		2 290 531 000,00	Total des recettes de la section Investissement		2 290 531 000,00
Mode de réalisation de l'équilibre Apport au fonds de roulement			Mode de réalisation de l'équilibre Prélèvement sur le fonds de roulement		
Totaux égaux en dépenses et en recettes (2)		2 290 531 000,00	Totaux égaux en dépenses et en recettes (2)		2 290 531 000,00
Total brut des dépenses (1) + (2)		4 000 000 000,00	Total brut des recettes (1) + (2)		4 000 000 000,00
A déduire dépenses pour ordre			A déduire recettes pour ordre		
Total net des dépenses (égal au montant net des recettes)		4 000 000 000,00	Total net des recettes (égal au montant net des dépenses)		4 000 000 000,00

Le présent budget primitif 2018 de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **Quatre Milliards d'Ariary (Ar 4 000 000 000)**.

Signature

Le Secrétaire Exécutif

Le Président

<p><u>Visa Contrôle</u> <u>Financier</u></p>	<p><u>Approbation Tutelle</u> <u>Financière</u></p>
--	---

ANNEXE : EFFECTIF

A. Les différents types de contrats :

- 1 : Agent nommé par Décret payé par l'Etablissement
- 2 : Fonctionnaire mise à la disposition pour emploi payé par l'Etablissement
- 3 : Contractuel EFA ou ELD payé par le Budget de l'Etablissement
- 4 : Contractuel régi par le code de travail payé par l'Etablissement

B. Effectifs de personnel par type de contrat

ANNEE	2017	2018	2019
Etablissement : CNIDH			
Budget :			
Mission :			
Programme : 081 – 254			
Type de contrat :			
1	11	11	11
2		08	08
3			
4		19	35
TOTAL	11	36	48

C. Coûts de personnel par type de contrat

Unité monétaire : Ariary

ANNEE	2017	2018	2019
Etablissement : CNIDH			
Budget :			
Mission :			
Programme: 081 – 254			

Type de contrat :			
1	204 833 100,00	552 537 000,00	552 537 000,00
2		99 600 000,00	99 600 000,00
3		0	0
4		107 406 000,00	179 427 000,00
TOTAL	204 833 100,00	759 543 000,00	831 564 000,00

BUDGET 2018
Documents de performance

Nom de l'Organisme : COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITSN DE L'HOMME

Acronyme : CNIDH

Année d'exercice : 2018

Ordonnateur Principal : RABENORO Mireille

Agent Comptable :

Contrôle Financier :

Organe délibérant : Loi n°2014-007 du 22 juillet 2016

Adresse : Nouvel Immeuble SEIMAD 2^{ème} étage 67ha Sud Est (Près Telma)

Tél : 032 42 328 01

2 DOCUMENTS DE PERFORMANCE

2.1 Document de performance

Etablissement	COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME			
Budget				
Mission	COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME			
Programme	001 -ADMINISTRATION ET COORDINATION			
Objectif	- Renforcer la capacité institutionnelle en matière de défense des droits de l'homme.			
Indicateurs		2017	2018	2019
	- Nombre des outils et instruments de protection des droits de l'homme conçus	-	5	5
	- Nombre de demandes de participation aux manifestations, réunions et conférences régionales honorées	-	10	10
	- Nombre de dossiers traités par la Commission	-	120	120
	- Nombre de textes vérifiés	-	20	20
	- Nombre de Conventions internationales ratifiées	-	2	2
Spécifications	<ul style="list-style-type: none"> - Compter les outils et instruments que la Commission conçoit pour la défense des droits de l'homme à Madagascar compte tenu des Principes de Paris. - Compter les manifestations, réunions et conférences auxquels la CNIDH sont conviés au niveau régional et qu'elle a assisté. - Compter les dossiers dont la CNIDH est saisi ou en auto-saisine et les plaintes individuelles et dont elle a pu traiter. - Compter le nombre de textes en vigueur à Madagascar en matière de droit de l'homme que la Commission a confronté avec les Conventions ratifiées en la matière. - Compter les accords de coopération avec les Etats partenaires, les organisations régionales et internationales officiellement signés. 			

<p>Activités principales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dispositif institutionnel. - Entretenir des relations de coopération avec les organisations nationales des droits de l'homme des autres pays, les réseaux des institutions nationales de droits de l'homme au niveau régional et international, les organisations régionales et internationales. - Inciter les organes compétents de l'Etat à soumettre à temps les rapports que Madagascar doit présenter aux organes conventionnels et comités des Nations Unies ainsi qu'au mécanisme régionaux des droits de l'homme, en application de ses obligations. - Encourager les organes compétents de l'Etat à ratifier les conventions internationales relatifs aux droits de l'homme et veiller à leur mise en œuvre dans l'ordre juridique interne. - Contribuer à l'harmonisation des lois, règlements et pratiques en vigueur sur le plan national avec les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme ratifié par Madagascar et s'assurer de leur mise en œuvre effective.
------------------------------	---

Etablissement	COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME			
Budget				
Mission	COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME			
Programme	254 – DROITS DE L'HOMME			
Objectif	- Sensibiliser, plaider et assurer la visibilité de Madagascar sur les droits de l'homme.			
Indicateurs		2017	2018	2019
	- Taux de couverture nationale de la vulgarisation des droits de l'homme		35%	50%
	- Nombre de dossiers résolus		50	70
	- Nombre d'acteurs publics œuvrant dans les droits de l'homme ayant reçu un renforcement de capacité	-	120	200
	- Nombre d'établissements pénitentiaires visités.		22	30
	- Nombre de recommandations et avis émis aux autorités compétentes.	-	30	50
Spécifications	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le nombre de régions ou de districts ayant reçus la promotion des droits de l'homme et le traduire en pourcentage. - Compter les dossiers ayant un résultat positif. - Compter les associations, Organisations Non Gouvernementales, ou autres œuvrant dans les droits de l'homme ayant reçues un renforcement de capacité. - Compter les établissements pénitentiaires visités pour vérifier s'ils sont aux normes par rapport aux droits de l'homme. 			

	<ul style="list-style-type: none"> - Compter les recommandations et avis formulés par la Commission en rapport avec les dossiers reçus.
Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la promotion des droits de la femme et de l'enfant à travers notamment : l'éducation, l'information et la communication. - Apporter ou faciliter l'assistance judiciaire aux victimes des violations des droits de l'homme en particulier les femmes et les enfants et les personnes vulnérables. - Proposer et appuyer des avis et recommandations aux acteurs publics sur des questions touchant les droits de l'homme. - Prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, conformément aux normes universelles, régionales ou nationales pertinentes. - Fournir à titre consultatif au Gouvernement, au Parlement, soit à la demande des autorités concernées, soit en usant de sa faculté d'auto-saisine des avis, recommandations stratégiques concernant toutes les questions relatives à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

2.2 Fiche de suivi de performance

Mission	Programme	Objectif	Indicateur d'objectif	Unité	Plan de réalisation des objectifs								Objectifs réalisés								Ecart									
					T1		T2		T3		T4		T1		T2		T3		T4		T1		T2		T3		T4			
						%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		%		
	Programme 001 Administration et coordination	001-1 Renforcer la capacité institutionnelle en matière de défense des droits de l'homme.	001-1-1 Nombre des outils et instruments de protection des droits de l'homme conçus	Nbre	1	20	2	20	4	80	5	100																		
			001-1-2 Nombre de demandes de participation aux manifestations, réunions et conférences régionales honorées	Nbre	1	17	3	50	4	67	6	100																		
			001-1-3 Nombre de dossiers traités par la Commission	Nbre	20	17	40	33	60	50	120	100																		
			001-1-4 Nombre de textes vérifiés	Nbre	5	25	8	40	12	60	20	100																		
			001-1-5 Nombre de Conventions internationales ratifiées	Nbre	0	0	0	0	1	50	2	100																		
	Programme 254 Protection des Droits de l'Homme	254-1 Sensibiliser, plaider et assurer la visibilité de Madagascar sur les droits de l'homme	254-1-1 Nombre d'établissements pénitentiaires visités	Nbre	5	23	10	45	16	72	22	100																		
			254-1-2 Nombre de recommandations et avis émis aux autorités compétentes.	Nbre	5	17	10	33	15	50	30	100																		
			254-1-1 Taux de couverture national de la vulgarisation des droits de l'homme	Taux	7	20	13	37	27	77	35	100																		
			254-1-2 Nombre de dossiers résolus	Nbre	10	20	15	30	30	60	50	100																		
			254-1-3 Nombre d'acteurs publics œuvrant dans les droits de l'homme ayant reçu un renforcement de capacité	Nbre	5	14	15	43	25	71	35	100																		

2.3 Fiche de programmation et de suivi budgétaire (Crédit)

Unité monétaire : Ariary

Mission	Programme	Plan de dépenses (coût cumulé)								Réalisation du programme (coût cumulé)								Ecart							
		T1		T2		T3		T4		T1		T2		T3		T4		T1		T2		T3		T4	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
	Programme 081	1.074.371.520	32	2.014.446.600	60	2.518.058.250	75	3.357.411.000	100																
	Programme 254	324.294.500	50	449.812.300	70	514.071.200	80	642.589.000	100																
	TOTAL								100																

ANNEXES

Les informations à annexer aux budgets prévisionnels sont les suivantes :

1. État de la dette

Désignation de la dette	Objet de la dette	No	Organisme prêteur	Dette en capital (valeur initiale)	Taux d'intérêt	Dette en capital au 1er janvier Exercice N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Répartition annuité		Capital restant dû à la clôture de l'exercice
								intérêt	capital	
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (4) - (7)

2. Etat des immobilisations et des amortissements

Rubriques	N	Description	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Taux de l'amortissement*	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Valeur nette comptable	observations
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8)

*suivant les dispositions légales

3. Tableau des provisions

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
	2.000.000.000	2.000.000.000		4.000.000.000

4. Etat des subventions accordées

No	Nom et adresse du bénéficiaire	Montant	observations

5. Liste (avec commentaires) des:

- produits à recevoir
- charges à payer
- produits constatés d'avance
- charges constatées d'avance

